

Annexe 2

Note explicative et pédagogique sur l'analyse de pertinence



(23 mai 2017)

En vue de la préparation du deuxième rapport
de durabilité 2017 du SPF Economie

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique.

Equipe GRI du SPF Economie

DEVLEESCHOUWER Françoise (conseiller) (tél. 02 277 61 66)
FERDINAND Christian (attaché) (tél. 02 277 81 88)
LIBIOUL Delphine (stagiaire-étudiante, 09/2016-02/2017)
ROSENBERG Meghanne (stagiaire-étudiante, 02/2017-04/2017)
KILIC Hakan (stagiaire-étudiant, 04/2017-08/2017)

2

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>

Tél. : 0800 120 33 (numéro gratuit)
De l'étranger : tél. : + 32 800 120 33

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Table des matières

Introduction	4
1. Méthodologie GRI-4	5
1.1. Définitions.....	5
1.2. Etapes d'élaboration d'une matrice de pertinence.....	7
1.2.1. Identification des aspects pertinents et de leurs périmètres.....	7
1.2.2. Consultation du Comité de direction	9
1.2.3. Consultation des parties prenantes	9
1.2.4. Analyse des résultats	9
1.3. Equipe GRI du SPF Economie.....	10
1.4. Evaluation	10
2. Enjeux.....	11
2.1. Liste des 31 enjeux prioritaires.....	11
2.2. Système de cotation des enjeux.....	12
2.3. Critères de choix des enjeux prioritaires.....	12
2.4. Compétences.....	13
2.5. Définition, objectifs, exemples et intérêt des enjeux	14
2.5.1. Economie durable.....	14
2.5.2. Gestion durable du SPF.....	19
2.5.3. Gestion durable de l'énergie.....	23
2.5.4. Réglementation.....	25
3. Parties prenantes	27
3.1. Liste et critères de sélection.....	28
3.2. Pondération des parties prenantes prioritaires.....	29
3.3. Consultation	30
3.3.1. La consultation par courrier	30
3.3.2. La consultation par une table ronde.....	30
3.3.3. Concertation avec les cabinets suite à la table ronde.....	31
4. Contrôle externe	31
Liste des abréviations.....	32

Introduction

Cette note de synthèse à l'attention des parties prenantes du SPF Economie répond aux questions suivantes : Pourquoi réaliser un deuxième rapport de durabilité ? Quel est l'intérêt d'y intégrer une matrice de pertinence ? Que demande précisément le SPF Economie à ses parties prenantes ? Quels sont les enjeux de développement durable (DD) jugés prioritaires par le SPF ? Quels sont les définitions, objectifs et intérêt pour les parties prenantes de chaque enjeu ?

En 2015, le SPF Economie fut l'un des cinq SPF à avoir publié [un premier rapport de développement durable \(2012-2014\)](#). Selon notre Contrat d'Administration (CA), ce reporting sociétal doit être actualisé tous les deux ans. Nous devons donc publier en 2017 notre deuxième rapport de durabilité (2015-2016). Celui-ci doit être finalisé en juin afin d'être remis en août à l'Institut des Réviseurs d'Entreprise pour candidature aux Best Belgian Sustainability Reports.

La matrice de pertinence est le critère clé d'un bon rapport de durabilité et l'élément central apporté par la version 4 du Global Reporting Initiative (GRI-4). Lorsque celle-ci est réalisée en toute transparence et avec objectivité, elle permet :

4

- de saisir si nous nous dirigeons vers les priorités de nos parties prenantes et, si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ;
- de définir l'approche managériale à suivre pour y répondre.

La matrice de pertinence permet d'identifier les aspects importants pour les principales parties prenantes et pour l'organisation afin de déterminer les actions à prendre pour répondre à ces attentes. Le contenu du rapport de durabilité se doit *in fine* de refléter le plus fidèlement possible les impacts substantiels économiques, environnementaux et sociétaux du SPF et d'expliquer la façon dont il s'acquitte de ses tâches en réponse aux attentes de la société¹.

En publiant son premier rapport en 2015, le SPF Economie se positionnait déjà parmi les SPF pionniers en matière de reporting sociétal. En présentant un deuxième rapport, agrémenté d'une matrice de pertinence, le SPF Economie se positionne directement comme un leader en la matière puisqu'à notre connaissance aucun autre SPF ne s'est encore proposé pour cet exercice. En expliquant notre méthode de travail, le SPF Economie souhaite aussi partager son expérience et créer des émules auprès d'autres SPF...

¹ [Rapport de durabilité 2014](#) (publié en 2015) du SPF Economie, p 18.

1. Méthodologie GRI-4

Cette partie présente une synthèse des principales étapes de la méthode GRI² et de son application, en particulier en ce qui concerne la méthode d'élaboration de la matrice de matérialité. Nous l'introduirons par quelques définitions préliminaires.

1.1. Définitions

1. Développement durable (DD)

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, « Notre avenir à tous », 1987). En Belgique, les objectifs de développement durable ont été redéfinis dans la Vision stratégique fédérale à Long Terme (VLT) 2050 pour un développement durable, à savoir une société qui:

- promeut la cohésion sociale ;
- préserve l'environnement;
- adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux ;
- est soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

2. Global Reporting Initiative ou GRI-4 (version 4)

Le reporting de développement durable est la principale méthode de communication des performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance d'une organisation. Il reflète les impacts positifs et négatifs de ses activités et services. Les aspects que l'organisation juge pertinents, conformément aux attentes et intérêts de ses parties prenantes, sont les éléments moteurs du rapport. Un standard volontaire international s'est imposé en 10 ans : les lignes directrices du GRI. En 2013, la version 4 est publiée. Nous nous basons sur cette dernière pour rédiger le rapport de durabilité qui sera publié en 2017.

3. Mission du GRI³

Faciliter le reporting de développement durable en offrant de l'accompagnement et du soutien aux organisations.

4. Vision du GRI

Promouvoir une économie soutenable/durable

5. Economie durable

L'économie durable est « la contribution de l'activité économique au développement durable, dans le cadre d'une économie de marché régulée »⁴. Le GRI se donne pour objectif de promouvoir une économie soutenable et globale dans laquelle les organisations gèrent leurs

² Site Web du GRI (« What is GRI ? ») : <https://www.globalreporting.org/information/about-gri/> et Manuel de rédaction de rapports GRI G4 par les services publics, IFDD.

³ Slides de formation 20 & 23 juin 2016, Marie d'Huart et Serge de Backer, p 6.

⁴ Site Web du SPF Economie, consulté le 5 janvier 2017 : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable>

impacts économiques, sociaux, et environnementaux d'une manière responsable et communiquent de manière transparente⁵.

6. Option de conformité

L'option « critères essentiels » est choisie (par opposition à l'option « exhaustive »). Il s'agit d'un type de rapport moins exhaustif, recommandé pour les SPF par l'Institut Fédéral de Développement durable (IFDD) et conforme au GRI.

7. Niveau du rapport GRI (« intégré » ou « stand alone »)

Le rapport de durabilité n'est pas intégré au rapport annuel du SPF, c'est un rapport « stand alone ». Il s'agit donc d'un rapport « à part entière », dissocié des autres publications du SPF.

8. Matrice de « pertinence »

La matrice de pertinence se définit comme: « Les objectifs qui sont pertinents pour l'organisation et sur lesquels celle-ci peut avoir un impact important par ses activités et ses décisions »⁶. L'exercice consistant à réaliser une matrice de pertinence répond à la question: « Quels sont les impacts importants occasionnés par les activités du SPF ? »⁷. Ceux-ci déterminent les actions à prendre.

9. Champ d'étude⁸

Il s'agit de tout sujet possible relatif au développement durable.

6

10. Enjeux ou thèmes significatifs

Les thèmes significatifs sont ceux qui représentent les impacts économiques, environnementaux et sociaux substantiels de l'organisation (et sont donc jugés réellement importants) ou ceux susceptibles d'affecter les évaluations et décisions des parties prenantes. Ces thèmes méritent potentiellement d'être intégrés à un rapport de développement durable.

La traduction correcte du mot « enjeux ou thèmes significatifs » est « aandachtspunten » ou « uitdagingen » (les deux sont utilisés). Pour limiter l'ambiguïté, nous avons considéré qu'il serait plus juste de limiter la traduction en Néerlandais au seul mot « aandachtspunten ». Le mot « uitdagingen » (défi) ne devrait pas être utilisé dans le cadre du rapport de durabilité.

11. Aspects

Les thèmes significatifs (ou « significatifs ») identifiés sont appelés « aspects » ou « priorités » après hiérarchisation (ou ranking) de ces derniers.

12. Impacts

Ce sont les impacts substantiels liés à l'ensemble des activités, produits, services et relations de l'organisation, qu'ils surviennent au sein ou en dehors de celle-ci. Ces impacts font référence aux répercussions économiques, environnementales et sociales: positives, négatives, réelles, potentielles, directes, indirectes, à court terme, à long terme, volontaires, involontaires.

⁵ Slides de formation 20 & 23 juin 2016, Marie d'Huart et Serge de Backer, p 6.

⁶ [Manuel pour élaborer un PADD dans un SPF](#), Institut Fédéral de Développement durable, p 25.

⁷ Ibidem, p 25.

⁸ Lignes directrices pour le reporting développement durable (GRI 4), partie II, [Guide de mise en œuvre](#), définition des termes clés, p 246.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

13. Périmètre d'un thème

Le périmètre précise la position (interne ou externe) des impacts ; plus précisément, où exactement surviennent les impacts au sein et/ou en dehors de l'organisation.

14. Parties prenantes

Les parties prenantes désignent les entités ou les personnes sur lesquelles l'organisation peut avoir un impact significatif et dont les actions sont susceptibles d'influencer la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs. Selon le GRI 4, les parties prenantes prioritaires (sélectionnées par l'organisation) peuvent être les seules à être interrogées.

1.2. Etapes d'élaboration d'une matrice de pertinence

Le processus se résume en quatre étapes principales :

1. Identification des aspects pertinents et de leurs périmètres ;
2. Consultation du Comité de direction ;
3. **Consultation des parties prenantes** ;
4. **Analyse** des résultats.

1.2.1. Identification des aspects pertinents et de leurs périmètres

L'organisation (ici le SPF Economie) a suivi ces quatre étapes pour déterminer le contenu spécifique du rapport⁹:

1. Identification des thèmes significatifs ou « enjeux »
2. Hiérarchisation des thèmes significatifs appelés ensuite « aspects » ou « priorités »
3. Validation
4. Examen

Identification des thèmes significatifs ou enjeux

Durant cette phase, l'organisation doit identifier :

- a) La liste des thèmes significatifs

Concrètement, l'organisation a procédé comme suit :

L'équipe GRI a dressé une première liste de thèmes significatifs. Pour ce faire,

- elle respecte le principe de contexte DD (l'un des 4 principes de contenu clés du GRI) en faisant appel aux sources pertinentes (Contrat d'Administration, plans et rapports d'activités DD), répertoriées par niveau de décision.
- elle a sélectionné les enjeux qui lui semblent les plus importants à partir de 6 critères de pertinence qu'elle pose, à savoir : récurrence, importance et actualité politique, temporalité, compréhensibilité, et intérêts pour les parties prenantes. Ceux-ci sont expliqués au point 3 : « Enjeux ». Elle a utilisé la consultation passive pour inclure à ce stade les parties prenantes. La Cellule DD et l'IFDD ont parallèlement été sollicités pour donner leur avis à l'équipe GRI.

⁹ Lignes directrices pour le développement durable (GRI 4), partie II, [Guide de mise en œuvre](#), p 31.

b) Les informations sectorielles ¹⁰

- L'équipe GRI a identifié et classé les thèmes significatifs suivant ces catégories (économie, social et/ou environnement).

c) Les périmètres

Pour chacun des thèmes significatifs identifiés, l'organisation a évalué les impacts liés et déterminé le périmètre. L'organisation a répertorié d'abord toutes les entités (ou départements) incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents¹¹.

Dans cet objectif, l'équipe GRI se base sur l'Aperçu 2015 (Rapport Annuel de ses activités), le PADD 2016, et sur le Contrat d'Administration du SPF.

Les périmètres ont ensuite été décrits de manière suffisamment détaillée pour indiquer :

- où exactement surviennent les impacts *au sein même* de l'organisation (en priorité) ;
- où surviennent les impacts *en dehors* de l'organisation.

Hierarchisation des thèmes significatifs

Une première liste d'enjeux est présentée au Comité de direction (CD) pour accord.

Deux possibilités s'offrent à l'équipe GRI (pour la présentation au CD) :

- a) la liste est retenue
- b) la liste est modifiée

Après avoir validé la liste de thèmes significatifs pouvant être abordés dans le rapport, l'organisation doit les hiérarchiser. Pour cela, elle doit étudier :

- a) l'importance de leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux et/ou ;
- b) leur influence déterminante sur les évaluations et décisions des parties prenantes (pour les rapports plus avancés).

La liste définitive est présentée pour évaluation aux membres du CD puis aux parties prenantes.

Concrètement, l'équipe GRI a procédé comme suit:

- La liste validée des enjeux, classés par catégories, est présentée pour évaluation.
- Cette évaluation repose sur une notation de 0 à 10 par enjeu.
- La question suivante est posée : « Quels sont les enjeux du SPF Economie qui, selon vous, sont importants¹² pour le développement durable ? »¹³.

¹⁰ Lignes directrices pour le reporting développement durable (GRI 4), partie II, [Guide de mise en œuvre](#), tableau 1 p. 62.

¹¹ L'organisation peut transmettre cet élément d'information en utilisant des références à des états financiers consolidés ou documents équivalents accessibles au public.

¹² Important ou pertinent: il s'agit des impacts environnementaux, sociaux, économiques et éthiques qui sont liés aux activités de l'organisation.

¹³ Manuel de rédaction des rapports GRI G4 par les services publics, IFDD, p 27.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

La comparaison des résultats (moyenne pour l'ensemble des parties prenantes ou par catégories confrontée à celle du Comité de direction) permettra de dégager des actions prioritaires que l'organisation souhaitera mettre en place pour répondre aux attentes ainsi évaluées en terme de développement durable.

Validation¹⁴

La « validation » est effectuée pour s'assurer que le rapport offre une représentation légitime et objective des performances de l'organisation en matière de développement durable, c'est-à-dire, en incluant bien les impacts positifs et négatifs. Les principes GRI de contenu : « d'exhaustivité » et « d'implication des parties prenantes » sont d'application.

Examen¹⁵

L'examen a lieu après la publication du rapport, tandis que l'organisation se prépare pour le prochain cycle de reporting. Il est centré sur les aspects qui étaient pertinents lors de la précédente période de rapportage et tient également compte des commentaires des parties prenantes. Ses conclusions renseignent et contribuent à l'étape d'identification pour le prochain cycle de reporting.

1.2.2. Consultation du Comité de direction

L'exercice est finalisé. Chaque DG a répondu à l'évaluation des enjeux de DD. Le Comité de direction a approuvé la liste des parties prenantes à consulter ainsi que la méthode de consultation.

1.2.3. Consultation des parties prenantes

La méthode est développée au chapitre « Parties prenantes » de ce document.

1.2.4. Analyse des résultats

- **Hypothèse(s)**

Les enjeux considérés comme importants ou pertinents en terme de développement durable pour le SPF Economie ne sont peut-être pas toujours corrélés positivement avec ce que ses parties prenantes considèrent comme pertinents selon ses intérêts et ses points de vue propres. Afin de répondre au mieux aux attentes de la société et de ses parties prenantes, le SPF Economie tient compte de ce feed-back pertinent et tente de les traduire en objectifs dans le cadre de son approche stratégique.

- **Limite(s)**

La qualité des informations retenues dépendra du soutien qu'obtient l'équipe GRI tant par sa hiérarchie que par la participation active des parties prenantes. Le SPF Economie espère donc que toutes les parties prenantes joueront le jeu et évalueront sérieusement les enjeux prioritaires de développement durable. La qualité de l'analyse des informations au cours de ce processus (récolte, examen et interprétation des données) aura également un impact significatif sur la valeur de la démarche. Quoiqu'il en soit, l'exercice ne peut être que positif en ce sens qu'il répond directement aux attentes actuelles des gouvernements en terme de re-

¹⁴ Voir tableau 2 : « Processus de contenu – Résumé ».

¹⁵ Voir tableau 2 : « Processus de contenu – Résumé ».

porting non financier¹⁶. Etre pionnier en la matière nous positionne dès lors favorablement pour la suite puisque nous répondons aux objectifs nouvellement posés par nos dirigeants.

- **Résultat attendu**

L'objectif principal du deuxième rapport de durabilité est d'aller beaucoup plus loin que le premier en ciblant les aspects du DD les plus pertinents à analyser. C'est le travail proposé par l'analyse de la pertinence. La mise en parallèle du point de vue de l'organisation versus celui des parties prenantes permet, outre la mise en évidence des actions à entreprendre, de promouvoir au sein du SPF un processus de prise de décision participatif. Or, tout exercice de transparence est valorisé dans nos objectifs et répond directement aux attentes de notre CA. Quel que soit le résultat obtenu (des divergences évidentes sont probables), la démarche est appréciable : cette démarche est à l'origine du GRI, de ses objectifs et donc de ceux du rapport de durabilité en lui-même. Ainsi, bien plus que le résultat, c'est l'exercice et la réflexion conséquente qui priment.

1.3. Equipe GRI du SPF Economie

DEVLEESCHOUWER Françoise (conseiller) ;
FERDINAND Christian (attaché) ;
LIBIOUL Delphine (stagiaire-étudiante, 09/2016-02/2017) ;
ROSENBERG Meghanne (stagiaire-étudiante, 02/2017-04/2017) ;
KILIC Hakan (stagiaire-étudiant, 04/2017-08/2017).

10

1.4. Evaluation

Chaque Directeur général (DG) ainsi que la coordinatrice de la cellule DD du SPF, Madame Françoise Devleeschouwer, a déjà donné une cotation (entre 0 et 10/10) pour chacun des 35 enjeux, selon sa propre vision. Cette évaluation a permis de dégager 31 priorités de DD pour le SPF Economie (voir liste dans le tableau ci-dessous). Pour information, 4 enjeux n'ont pas reçu une évaluation suffisante, ni de la part des DG, ni des experts DD du SPF Economie, à savoir :

- Agrément et contrôle des coopératives ;
- Création de valeur partagée ;
- Environmental Goods Agreement ;
- Cartographie des sables marins.

Les parties prenantes sont à présent invitées à donner elles aussi leurs évaluations (entre 0 et 10/10) pour chacun de ces 31 enjeux jugés prioritaires par les DG et les experts DD du SPF.

¹⁶ Directive européenne sur le reporting extra-financier (Directive 2014/95/EU). Site Web : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/non-financial_reporting/index_fr.htm. Consulté le 14 février 2017.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

2. Enjeux

2.1. Liste des 31 enjeux prioritaires

Quels sont les enjeux du SPF Economie qui, selon vous, sont importants pour le développement durable ?			
N°	Priorités de développement durable au SPF Economie	Prioriteiten voor duurzame ontwikkeling in de FOD Economie	COTE DE PRIORITE de 0 à 10
I Economie durable			
Centre de connaissance en économie durable			
1	Centre de connaissance en économie durable	Kenniscentrum duurzame economie	
2	Indicateurs d'économie circulaire	Indicatoren circulaire economie	
3	Indicateurs d'économie durable	Indicatoren duurzame economie	
4	Innovations technologiques	Technologische innovatie	
5	Mesures d'appui au commerce de proximité	Ondersteuningsmaatregelen nabijheidseconomie	
6	Modèles économiques innovants	Innoverende economische modellen	
7	Obsolescence programmée des produits	Geprogrammeerde veroudering van de producten	
8	Point de Contact pour l'OCDE	OESO contactpunt	
9	Produits et de services durables	Duurzame producten en diensten	
10	Promotion de l'économie circulaire	Promotie van de circulaire economie	
11	Sensibilisation aux achats durables	Sensibilisering voor duurzame aankopen	
12	Stratégies d'économie durable	Strategieën van duurzame economie	
II Gestion durable du SPF			
Bien-être du personnel			
13	Bien-être du personnel	Welzijn van het personeel	
14	Compétences et effectifs du SPF	Competenties en effectieven van de FOD	
15	Gestion durable du SPF	Duurzaam beheer van de FOD	
16	Politique d'achats durables	Duurzaam aankoopbeleid	
17	Politique de qualité	Kwaliteitsbeleid	
18	Processus de décision participatif	Participatieve beslissingsprocessen	
19	Satisfaction des usagers (Contact center et site internet)	Gebruikerstevredenheid (Contactcenter en website)	
20	Service de médiation des consommateurs	Ombudsdienst voor consumenten	
III Gestion durable de l'énergie			
Burden sharing des objectifs climat-énergie			
21	Burden sharing des objectifs climat-énergie	Burden sharing doelstellingen klimaat-energie	
22	Carburants de transport alternatifs	Alternatieve transportbrandstoffen	
23	Financement de la transition bas carbone	Financiering van de transitie naar low carbon	
24	Rôle pionnier de la Belgique en énergie	Pioniersrol van België op het vlak van energie	
25	Sécurité des approvisionnements en énergie	Bevoorradingszekerheid van energie	
26	Transition vers un système énergétique plus durable	Transitie naar een duurzamer energiesysteem	
IV Réglementation			
Analyses d'impacts de la réglementation			
27	Analyses d'impacts de la réglementation	Regelgevingsimpactanalyse (RIA)	
28	Réglementation pour les consommateurs	Reglementering voor consumenten	
29	Réglementation pour les entreprises et les indép	Reglementering voor ondernemingen & zelfstandigen	
30	Règlement alternatif des litiges	Alternatieve geschillenregeling	
31	Simplification administrative	Administratieve vereenvoudiging	

2.2. Système de cotation des enjeux

- **9 et 10** : enjeu très important pour le développement durable en fonction des compétences que le SPF Economie dispose en rapport avec l'enjeu en question.
- **6, 7 et 8** : enjeu important.
- **5** : enjeu moyennement important.
- **2, 3 et 4** : enjeu peu important.
- **0 et 1** : enjeu pas important.
- **/** : la partie prenante ne souhaite pas s'exprimer sur l'enjeu en question.

2.3. Critères¹⁷ de choix des enjeux prioritaires

Les enjeux ont été sélectionnés sur base de 6 critères, à savoir :

- **La récurrence** : l'occurrence de l'enjeu dans les sources pertinentes sélectionnées.
- **L'importance politique** : la représentativité de l'enjeu dans les politiques nationales et internationales.
- **L'actualité politique** : la priorité politique de l'enjeu (par ex., les enjeux repris dans les priorités de nos Ministres).
- **La temporalité** : le caractère intemporel de l'enjeu.
- **La compréhensibilité** : par ex., pour les parties prenantes.
- **L'intérêt pour les parties prenantes** : enjeux susceptibles d'être importants pour nos parties prenantes.

12

Les enjeux qui ont été sélectionnés par l'équipe GRI du SPF Economie l'ont tous été sur base du fait qu'ils étaient référencés dans plusieurs documents de référence qui sont nos livres de chevet en matière de politique de développement durable. Cela permet, d'une part, de rester focaliser sur des problématiques importantes de développement durable et, d'autre part, de s'assurer que notre SPF présente des compétences effectives pour les matières considérées. Il s'agit principalement des documents suivants :

Le contrat d'administration

<https://economie.fgov.be/fr/publications/le-contrat-dadministration>

Aperçu 2015 Economie durable

<https://economie.fgov.be/fr/publications/apercu-2015-economie-durable>

Premier rapport de durabilité du SPF Economie

<https://economie.fgov.be/fr/publications/rapport-de-durabilite-2014>

Plan d'action développement durable relatif aux missions et aux politiques du SPF Economie (document interne au SPF Economie – non diffusable) ;

¹⁷ Ces critères ont été posés par l'équipe GRI, selon les lignes directrice du GRI-4.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Note de politique générale du cabinet Peeters 2015-2016

(<http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/54/1428/54K1428003.pdf> & <http://www.dekamer.be/doc/FLWB/pdf/54/2111/54K2111018.pdf>);

Vision stratégique à long terme de développement durable en 2050 (VLT DD 2050)

(http://fido.belgium.be/sites/5003.fedimbo.belgium.be/files/documents/20120426_cidd_vision_longterme_dd_notadaccompagnement_fr.pdf)

17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies (voir aussi www.sdgs.be)

(https://www.unric.org/html/english/library/backgrounders/sdgs_french.pdf);

Note de politique générale du cabinet Marghem 2016

(<http://www.dekamer.be/doc/FLWB/pdf/54/2111/54K2111012.pdf>);

Le tableau ci-dessous met en évidence le fait que chaque enjeu est repris dans plusieurs de ces documents de référence :

Quels sont les enjeux prioritaires du SPF Economie qui, selon vous, sont importants pour le développement durable ?			Documents de référence						
Priorités de développement durable au SPF Economie	Prioriteiten voor duurzame ontwikkeling in de FOD Economie		Périmètres (limite) Interne ou Externe	Contrat d'Adm.	Aperçu éco. Dur. 2015	Note Peeters 2015-2016	Note M.-C. Marghem 2016	Rapport DD 2014	PADD 2016 (AR du 22/09/2014)
I Economie durable	Duurzame economie								
1 Centre de connaissance en économie durable	Kenniscentrum duurzame economie	CC ED	Ext	X	X	X	X		X
2 Indicateurs d'économie circulaire	Indicatoren circulaire economie	IEC	Ext	X		(X)	X		
3 Indicateurs d'économie durable	Indicatoren duurzame economie	IED	Ext	X	X	X		X	X
4 Innovations	Innovaties	Inno	Ext	X	X			X	(X)
5 Mesures d'appui au commerce de proximité	Ondersteuningsmaatregelen nabijheidseconomie	MACP	Ext	X					(X)
6 Modèles économiques innovants	Innoverende economische modellen	MEI	Ext	(X)	(X)		X	(X)	X
7 Obsolescence programmée des produits	Geprogrammeerde veroudering van de producten	OBSO	Ext	X	X	X	X		X
8 Point de Contact pour l'OCDE	OESO contactpunt	PCN	Ext	X	X			X	X
9 Produits et de services durables	Duurzame producten en diensten	PSD	Ext	X	X	X	(X)	X	X
10 Promotion de l'économie circulaire	Promotie van de circulaire economie	P EC	Ext		X		X	X	X
11 Sensibilisation aux achats durables	Sensibilisering voor duurzame aankopen	SAD	Ext	X	X	X	X	X	X
12 Stratégies d'économie durable	Strategieën van duurzame economie	SED	Ext	X	X			X	X
II Gestion durable du SPF	Duurzame beheer van de FOD								
13 Bien-être du personnel	Welzijn van het personeel	B-E P	Int	X	X			X	X
14 Compétences et effectifs du SPF	Competenties en effectieven van de FOD	CE SPF	Int	X	X			X	
15 Gestion durable du SPF	Duurzaam beheer van de FOD	GD SPF	Int (ext)	X	X			X	X
16 Politique d'achats durables	Duurzaam aankoopbeleid	PAD	Int (ext)	X	X	X	X	X	X
17 Politique de qualité	Kwaliteitsbeleid	PQ	Int						
18 Processus de décision participatif	Participatieve beslissingsprocessen	PDP	Int/ext	X				X	X
19 Satisfaction des usagers (Contact center et site internet)	Gebruikerstevredenheid (Contactcenter en website)	SU	Ext	X		X		X	X
20 Service de médiation des consommateurs	Ombudsdienst voor consumenten	SMC	Ext	X	X	X		X	X
III Gestion durable de l'énergie	Duurzame beheer van energie								
21 Burden sharing des objectifs climat-énergie	Burden sharing doelstellingen klimaat-energie	BS CE	Ext	X	X		X		
22 Carburants de transport alternatifs	Alternatieve transportbrandstoffen	CTA	Ext	X	X		X		X
23 Financement de la transition bas carbone	Financiering van de transitie naar low carbon	FT BC	Ext	X	X		X		X
24 Rôle pionnier de la Belgique en énergie	Pioniersrol van België op het vlak van energie	RPB E	Ext	X	(X)		X	X	(X)
25 Sécurité des approvisionnements en énergie	Bevoorradingszekerheid van energie	SA E	Ext	X	X		X	X	X
26 Transition vers un système énergétique plus durable	Transitie naar een duurzamer energiesysteem	TSED	Ext	X	X		X	X	X
IV Réglementation	Reglementering								
27 Analyses d'impacts de la réglementation	Regelgevingsimpactanalyse (RIA)	AIR	Int				X		X
28 Réglementation pour les consommateurs	Reglementering voor consumenten	RC	Ext	X	X		(X)	X	X
29 Réglementation pour les entreprises et les indépendants	Reglementering voor ondernemingen & zelfstandigen	RE	Ext	X	X		(X)	X	X
30 Règlement alternatif des litiges	Alternatieve geschillenregeling	RAL	Ext	X	X	X		X	X
31 Simplification administrative	Administratieve vereenvoudiging	SA	Ext	X		X	X		

13

2.4. Compétences

Par ailleurs, pour la plupart des 31 enjeux de développement durable, la cellule de développement durable du SPF, composée notamment d'un membre de chaque Direction générale, est l'organe compétent au sein du SPF pour assurer la cohérence entre les DG des compétences qui sont attribuées à chacune d'elles. Ainsi par exemple, une étude sur l'obsolescence programmée des produits peut être réalisée au départ de la DG Analyses économiques et économie internationale (Unité économie durable), en bonne intelligence avec les DG responsables de l'énergie et de la protection des consommateurs. La coordination entre les différents membres de la cellule de développement durable est assurée par Françoise Devleeschouwer qui est aussi la responsable de l'équipe GRI.

Les enjeux regroupés sous la catégorie :

- « économie durable » dépendent essentiellement des compétences attribuées à l'Unité économie durable de la DG Analyses économiques et économie internationale. Cette Unité a pour mission essentielle de développer l'un des quatre axes stratégiques du SPF Economie, à savoir précisément l'économie durable. Certains enjeux ne font toutefois pas partie des compétences de cette Unité économie durable. Il s'agit des « Innovations technologiques » et du « Point de contact pour l'OCDE » ;
- « gestion durable du SPF » sont sous la compétence de la direction responsable du budget et du personnel, par exemple pour la politique d'achats durables ; du service du président du SPF, par exemple pour la politique de qualité ; voire même de certains agents volontaires qui acceptent de travailler en processus de décision participatif. Pour rappel, la majorité des enjeux de cette catégorie sont inscrits dans notre périmètre interne, c'est-à-dire que pour ces enjeux les impacts surviennent au sein même de l'organisation ;
- « gestion durable de l'énergie » dépendent tous de la direction générale en charge de l'énergie. Pour certains enjeux la compétence est propre au SPF, comme la sécurité d'approvisionnement en énergie. Pour d'autres enjeux, la compétence est partagée avec les Régions et le fédéral joue alors un rôle de coordination. C'est le cas du « burden sharing des objectifs climat-énergie » ou de la « Transition vers un système énergétique plus durable » ;
- « réglementation » sont assujettis principalement à la DG de la Réglementation économique, mais aussi à la DG Politique des PME, et la DG de la Qualité et de la Sécurité.

2.5. Définition, objectifs, exemples et intérêt des enjeux

Chacun possède des connaissances variables en fonction de ses propres compétences. Afin de faciliter l'évaluation des enjeux par les différentes parties prenantes, chaque enjeu est présenté au moyen d'une définition succincte, des objectifs poursuivis par le SPF, de quelques exemples de réalisations, et de l'intérêt présumé des enjeux pour les parties prenantes. Les 31 enjeux prioritaires sont regroupés en 4 catégories / thèmes, à savoir : « économie durable » (12 enjeux), « gestion durable du SPF » (8), « gestion durable de l'énergie » (6), et « réglementation » (5).

2.5.1. Economie durable

1. Centre de connaissance en économie durable

Définition

L'économie durable est la contribution de l'activité économique au développement durable dans le cadre d'une économie de marché régulée¹⁸.

Objectifs

Ce centre travaille depuis fin 2016 sur les objectifs suivants : déterminer une stratégie fédérale et un plan fédéral en étapes pour « l'économie circulaire » ; établir des indicateurs et le suivi des résultats de la politique menée ; créer une plate-forme pour l'échange d'information et les rencontres entre les principaux acteurs ; informer et sensibiliser les ac-

¹⁸ Site Web du SPF Economie, consulté le 5 janvier 2017 :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable>

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

teurs clés ; étudier la longévité de produits »¹⁹. Sous la responsabilité de l'Unité d'économie durable, le centre répond à la VLT 43 et 51, ainsi qu'à de nombreux sous-objectifs de la VLT, en fonction des demandes des personnes ou des institutions adressées à ce dernier.

Exemples de réalisations du SPF / intérêt pour nos stakeholders

Concrètement, il facilite la résolution de problèmes entravant le développement d'une économie durable, en collaboration avec les autres unités responsables, et joue ainsi un rôle de facilitateur de développement durable auprès du public cible (Fédérations d'entreprises, Régions) qui en fait la demande.²⁰

2. Indicateurs d'économie circulaire

Définition

Les indicateurs sont des outils de communication qui synthétisent ou simplifient les données d'un thème, par exemple ici l'économie circulaire²¹. Selon la définition du plan d'action de l'Union Européenne, l'économie circulaire se définit comme une économie « dans laquelle la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum »²².

Objectifs

Les indicateurs sont indispensables afin d'assurer le suivi de la transition vers l'économie circulaire et donc l'efficacité de la politique menée dans ce domaine²³.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

A ce jour, la question du développement de ces indicateurs d'économie circulaire reste posée pour la Belgique comme pour l'Europe. Exemple d'indicateur en cours de discussion : production de déchets par activité économique.

3. Indicateurs d'économie durable

Définition

Les indicateurs sont des outils de communication qui synthétisent ou simplifient les données d'un thème, par exemple ici l'économie durable²⁴. L'économie durable est la contribution de l'activité économique au développement durable dans le cadre d'une économie de marché régulée²⁵.

Objectifs

Les indicateurs sont indispensables afin d'assurer le suivi de la transition vers l'économie durable et donc l'efficacité de la politique menée dans ce domaine²⁶.

¹⁹ Aperçu 2015, p 27.

²⁰ Plan d'Action 2016 de Développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, Annexe 2.3.

²¹ Sensibilisation au développement durable et à l'économie durable, Formation GOP, p 5.

²² COM(2015) 614 final <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52015DC0614>.

²³ CCE 2016 -2060, « Avis : Economie circulaire », mesure 2, p 4.

²⁴ Sensibilisation au développement durable et à l'économie durable, Formation GOP, p 5.

²⁵ Site Web du SPF Economie, consulté le 5 janvier 2017 : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable>.

²⁶ CCE 2016 -2060, « Avis : Economie circulaire », mesure 2, p 4.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le SPF Economie a développé plus de 80 indicateurs « d'économie durable » répartis selon les 4 grands défis de la VLT DD. Ceux-ci mesurent la façon dont huit concepts inhérents à l'économie durable peuvent être amplifiés : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les modes de production et de consommation durables, la protection des plus faibles, l'encouragement des activités plus durables, l'innovation des produits et services plus durables, la protection du consommateur, la compétitivité de notre économie, la transparence du marché. Pour environ vingt-cinq d'entre eux, notre SPF est fournisseur direct de données statistiques²⁷. Le SPF Economie réfléchit avec d'autres institutions au développement futur d'un set cohérent d'indicateurs d'économie durable (travail non publié).

4. *Innovations technologiques*

Définition

Le terme « Innovation » est ici entendu comme les innovations technologiques au sens large mais ne couvre pas les « modèles économiques innovants » qui sont repris sous l'enjeu générique « économie durable ».

Objectifs

L'une des missions clés du SPF Economie est de « soutenir l'innovation »²⁸.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

16 Quelques exemples concrets d'innovations au service du développement durable: la nanométrie (au service de la santé), la prime à l'innovation, les centres collectifs, les normes et les antennes normes, les cellules brevets, etc.²⁹

5. *Mesures d'appui au commerce de proximité*

Définition

Le commerce de proximité désigne les commerces pratiquant la vente au détail dans lesquels le consommateur se rend fréquemment, voire quotidiennement ; il inclut également des commerces implantés dans certaines rues ou quartiers commerçants des villes. On parle par exemple de commerce de proximité concernant les boulangeries, épiceries, drogueries ou cordonneries. C'est un commerce qui a fortement régressé avec l'avènement de la grande distribution (supermarchés et hypermarchés), mais qui selon certains scénarios prospectifs pourraient être amenés à se renouveler et se (re)développer³⁰.

Objectifs

Les mesures d'appui au commerce de proximité suivent la Vision à Long Terme (2050), notamment la VLT 15 qui stipule que : « Les consommateurs et les producteurs assumeront leur responsabilité sociétale en adoptant des modes de consommation et de production durables ». Elle répond à l'objectif stratégique « économie durable » du premier Plan d'Action de développement durable du SPF Economie et à l'objectif opérationnel : « Adapter l'économie aux défis du développement durable ».

²⁷ Sensibilisation au développement durable et à l'économie durable, Formation GOP, p 6.

²⁸ [Contrat d'Administration du SPF Economie](#), P.M.E., Classes Moyennes et Energie, p.24.

²⁹ Aperçu 2015, p 30-35.

³⁰ Futuribles, Le renouveau du commerce de proximité, 17 octobre 2012.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

Parmi les actions concrètes, citons la brochure du SPF : « Collaborer pour une chaîne alimentaire durable ».

6. Modèles économiques innovants

Définition

En termes de durabilité économique, les modèles économiques innovants sont par exemple l'économie du partage, de la collaboration, et de la fonctionnalité. Pour le SPF Economie, le terme « économie collaborative » désigne une économie qui repose sur le partage ou l'échange entre acteurs du marché (entreprises, consommateurs) de biens et de services par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.

Objectifs

Promouvoir les modèles économiques innovants qui peuvent contribuer au développement durable et mieux réguler le marché afin d'éviter les éventuels effets néfastes sur le développement durable.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Les modèles économiques innovants, et en particulier l'économie collaborative, constituent un nouveau thème de travail du SPF Economie.

7. Obsolescence programmée des produits

Définition

La notion d'obsolescence programmée dénonce un stratagème par lequel un bien verrait sa durée de fonctionnement sciemment réduite dès sa conception, limitant ainsi sa durée d'usage pour des raisons de modèle économique.

Objectifs

Proposer des mesures politiques précises qui visent à lutter contre l'obsolescence programmée afin de protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales ou trompeuses, et de prolonger la durée de vie des produits dans le cadre de l'économie circulaire et durable.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Une étude réalisée en 2017 sur la longévité des produits et sur l'obsolescence artificielle des biens de consommation pourra, le cas échéant, conduire à un certain nombre d'initiatives législatives améliorant la protection du consommateur et favorisant l'utilisation durable des produits ». ³¹ Par ailleurs, l'un des scénarios du Meldpunt (point de signalement) du SPF Economie a pour titre : « L'obsolescence programmée », et a pour but de déterminer de quels types de produits des citoyens se plaignent d'une éventuelle méthode d'obsolescence programmée.

8. Point de Contact national pour l'OCDE

Définition

Service chargé de la promotion des principes directeurs au sein de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques).

³¹ Aperçu 2015, p 27.

Objectifs

Promouvoir les Principes directeurs, traiter les demandes d'examen (dossiers) concernant la possibilité de non-respect des Principes directeurs par les entreprises, engager des discussions avec les parties concernées.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le PCN facilite l'accès à des moyens consensuels et non conflictuels tels que la conciliation ou la médiation. Il répond principalement à la VLT 15 ainsi qu'à de nombreux sous-objectifs (concernant entre autres les progrès économiques, sociaux et écologiques, le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement). Son secrétariat est géré au sein de la Direction Générale des Analyses (E4), division Economie internationale.³²

9. Produits et services durables

Définition

Produit ou service qui répond aux besoins essentiels de la population actuelle en nécessitant un minimum de quantités de ressources naturelles, et/ou en émettant un minimum de matières polluantes ou de déchets tout au long de son cycle de vie (production, utilisation, fin de vie ou recyclage,...), et/ou en évitant d'accroître les inégalités sociales, de sorte que les besoins des générations futures puissent encore être satisfaits.

Objectifs

18 Il pourrait s'agir, par exemple, d'établir des réflexes de "consommation durable" ; d'identifier les achats "durables" versus "non durables" ; de vivre mieux en dépensant moins ; de savoir calculer certains avantages de la durabilité ; ou encore de développer les bons réflexes de consommation. La transition vers une économie plus durable nécessite le développement de nouveaux produits et services, ainsi que de nouveaux modes de production et de consommation. Cela concerne un nombre croissant de nouvelles activités économiques qui stimulent particulièrement l'emploi durable et faisable (économie verte, économie sociale, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie du partage,...).

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

Le SPF a publié (en cours de traduction) une brochure intitulée « Les produits alimentaires bio sont-ils plus chers en Belgique ? ». Et d'autres analyses économiques devraient suivre sur d'autres produits qualifiés de durables, tels que, par exemple, l'évolution du marché des lampes LED.

10. Promotion de l'économie circulaire

Définition

L'économie circulaire est un système économique et industriel qui vise à maintenir les produits manufacturés, leurs composants et les matériaux (biotiques et abiotiques) en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation. Elle s'oppose en cela à l'économie linéaire qui se débarrasse des produits et matériaux en fin de vie économique.

³² Plan d'Action 2016 de Développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, Annexe 2.4.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Objectifs

L'objectif visé par l'économie circulaire consiste à rendre nos entreprises moins dépendantes des importations de matières premières.³³

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Un Plan d'action en 21 mesures a été lancé par les Ministres responsables de l'économie et du développement durable. Une des mesures du Plan d'action est par exemple l'étude en cours relative à la lutte contre l'obsolescence programmée des produits déjà mentionnée.

11. Sensibilisation aux achats durables

Définition

Il s'agit de sensibiliser les consommateurs aux achats durables ou responsables tels que l'alimentation bio, les produits et services durables, les labels,...

Objectif(s)

Aider les consommateurs à adopter des modes de consommations plus durables.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Il pourrait s'agir, par exemple, de sensibiliser les consommateurs aux achats les plus durables et les informer sur les labels les plus utiles.

12. Stratégies d'économie durable

Définition

Voir ci-dessus la définition de l'économie durable.

Objectifs

Etudier, analyser et publier sur les meilleures stratégies d'économie durable utilisées par les entreprises, comme le bilan carbone, la responsabilité sociétale de l'entreprise, le rapport développement durable d'une entreprise, etc.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

Grâce à des *Cases Studies*, le SPF et le Conseil Central de l'Economie ont pu déterminer à quel point la durabilité inscrite dans la stratégie d'une entreprise agro-alimentaire peut effectivement être un moteur de compétitivité. Ces *Cases Studies*, publiés en 2016, répondent principalement à la VLT 15. De nombreuses publications relatives à d'autres stratégies d'économie durable sont disponibles sur notre site web sous [économie durable](#).

2.5.2. Gestion durable du SPF

1. Bien-être du personnel

Définition

Le bien-être du personnel aborde les thèmes suivants : lieu de travail, conditions de travail, contenu du travail, relations au travail, prestation de service, canaux de communication, possibilités de développement et culture d'entreprise.

³³ « Vers une Belgique Pionnière de l'économie circulaire, SPF Economie/Santé publique », 25 novembre 2014. Site Web du SPF Economie (consulté le 9 novembre 2016) :

<https://economie.fgov.be/fr/publications/vers-une-belgique-pionniere-de>

Objectifs

Améliorer le bien-être des travailleurs pour augmenter leur motivation et leur productivité.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Outre l'évaluation de la satisfaction générale des agents dans leur travail, la nouvelle Loi 2014 sur le bien-être des travailleurs nous a incité à aller plus loin avec une enquête sur le bien-être des travailleurs, lancée en avril 2015.

2. Compétences et effectifs du SPF

Définition

Les compétences du SPF sont décrites dans son Contrat d'Administration : sa mission, sa vision, ses valeurs et axes stratégiques.

Objectifs

Les objectifs stratégiques sont ensuite traduits en objectifs opérationnels attribués à chaque département du SPF. « La mission du SPF consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique ». « En synthétisant fortement, on pourrait dire que l'Etat fédéral conserve toutes les compétences économiques indispensables à la réalisation de l'Union économique et monétaire ». En terme d'effectifs, l'objectif opérationnel dix-huit du Contrat d'Administration souligne l'importance de « veiller en permanence à engager en temps voulu le nombre requis de personnes ayant les compétences nécessaires en les affectant dans le service approprié ».

20

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

En matière de développement durable, la cellule développement durable assure les principales missions transversales telles que la rédaction d'un projet de Plan fédéral de développement durable. L'Unité économie durable de la DG des Analyses économiques et de l'Economie internationale assure le suivi de la plupart des enjeux d'économie durable. La DG Energie assure le suivi de la plupart des enjeux liés à la gestion durable de l'énergie.

3. Gestion durable du SPF

Définition

Le SPF s'engage à surveiller et à développer, en concertation avec ses stakeholders, son impact sociétal matériel et immatériel.

Objectifs

Le but est, notamment, de réduire l'empreinte écologique du lieu de travail.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Concrètement, il s'agit notamment : de soutenir les missions de la cellule DD, de lui allouer un budget suffisant, de la mise à disposition de l'expertise des agents de la cellule DD, de la sensibilisation du personnel au DD et à l'économie durable, de la mise en place d'un plan de communication et d'un plan de mobilité, de soutenir les marchés public durables, de la promotion du télétravail, d'EMAS,... La gestion durable du SPF est l'un des trois objectifs stratégiques du Plan d'Action 2016 du SPF Economie.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

4. Politique d'achats durables

Définition

La politique d'achats durables consiste à sélectionner les « produits les plus durables » (voir définition ci-dessus) lors des achats publics.

Objectifs

Mener une politique active de marchés publics durables dirigée vers les produits et services durables.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le SPF organise les achats en général et les marchés publics en particulier en se basant sur certains choix dans différents domaines : d'une part des choix politiques propres (par ex. : organisation du processus d'achat, standardisation...) et d'autre part des choix influencés par la politique fédérale en la matière ou la soutenant (par ex. : achats durables, e-procurement...). Par exemple : la pérennisation des articles de bureau, l'intégration des critères environnementaux et sociaux, l'implémentation de la circulaire relative à l'intégration du développement durable dans le cadre des marchés publics³⁴.

5. Politique de qualité

Définition

La qualité consiste à répondre aux attentes du client.

Objectifs

Le réseau met en place une politique de qualité au SPF Economie afin de concrétiser nos valeurs (à votre service, forts ensemble, excellence et respect) et de mettre en œuvre le contrat d'administration. Le réseau qualité a deux missions :

- a) l'introduction d'un système de qualité dans les directions, articulé autour de nos missions clés et objectifs, processus et projets, analyses de risques, indicateurs et actions d'amélioration.
- b) art.27 du contrat d'administration (optimiser et fixer 48 processus d'ici fin 2018)³⁵.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Fin 2016, quelques entités du SPF Economie sont certifiées ISO-9001 ou en voie de le devenir.

6. Processus de décision participatif

Définition

Processus de management impliquant les collaborateurs dans le fonctionnement de l'entreprise, notamment au niveau de la prise de décision.

Objectifs

Mobiliser le personnel, renforcer les liens entre collaborateurs, déléguer le pouvoir, confier la résolution de problèmes à certains collaborateurs pour favoriser leur contribution active au progrès de l'entreprise.

³⁴ Aperçu 2015, p 84-85.

³⁵ Intranet du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le Contrat d'Administration (article 30, page 78) entend promouvoir un modèle de prise de décision tenant compte/incluant les différentes parties prenantes ou stakeholders. Un premier processus de décision participatif concernait la détermination des valeurs du SPF en 2014. Ce processus fut pleinement réalisé et fut à l'origine des quatre valeurs reconnues pour le SPF. Le deuxième processus (2014-2016) concernait le règlement de travail avec un projet intitulé « travailler indépendamment des horaires ». Mais, entre-temps, une politique fédérale commune devrait voir le jour et s'appliquer à tous les SPF. Enfin, le troisième processus est la présente consultation des agents et de nombreux stakeholders sur les priorités de développement durable du SPF Economie en vue de la publication du deuxième rapport de durabilité selon la méthodologie du GRI-4.

7. Satisfaction des usagers

Définition

La satisfaction des usagers, aussi appelés « clients » ou « citoyens » du SPF Economie est la convergence entre le service rendu et le service attendu par les usagers dans toute leur diversité. (individus, entreprises, milieux scientifiques, etc.)

Objectifs

Répondre aux attentes actuelles des clients et partenaires du SPF Economie, notamment en matière d'information ; satisfaire leurs besoins croissants et évolutifs dans un monde où l'information circule de plus en plus rapidement ; contribuer activement à la transparence du marché Belge et à son développement économique et social à long terme dans le respect de l'intérêt général.

22

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le contrat d'administration (article 29, page 74) estime que les usagers sont les « clients » du SPF et qu'à ce titre l'accent doit être mis sur leur entière satisfaction.

Par exemple, le Contact Center et le site internet sont deux interfaces permettant à un consommateur, ou une entreprise d'être informés au mieux des activités et des publications du SPF Economie³⁶. Mais d'autres moyens nous permettent également de veiller à l'adéquation entre service rendu et attentes des clients, tels que notre politique en matière de gestion des plaintes, les enquêtes de satisfaction réalisées par certaines directions générales directement auprès de leurs partenaires externes et/ou internes...

8. Service de médiation des consommateurs

Définition

Le Service de Médiation pour le Consommateur est compétent pour les plaintes à l'échelle nationale.

Objectifs

Informier le consommateur des possibilités qui existent pour résoudre de manière extrajudiciaire (à l'amiable) un litige de consommation ; réceptionner toutes les plaintes de consommateurs et les transmettre au service compétent ; voire traiter lui-même la plainte dans le but d'arriver à un règlement à l'amiable.

³⁶ Contact Center du SPF Economie : <https://economie.fgov.be/fr/contact/contact-center>

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le Service de médiation pour le consommateur a été créé (1er juin 2015), avec une mission de coordination. Il doit informer les consommateurs et les entreprises concernant leurs droits et devoirs et sur les différentes possibilités en matière de RAL (Règlement Alternatif des Litiges). Ce service joue un rôle central et, en tant que guichet unique, il transmet toutes les demandes de RAL aux organes compétents (publics et privés) repris sur la liste du SPF Economie. La loi définit les critères auxquels les organes de RAL doivent satisfaire : accessibilité, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité, équité, liberté des parties »³⁷.

2.5.3. Gestion durable de l'énergie

1. Burden sharing des objectifs climat-énergie

Définition

Le burden sharing concerne la répartition entre l'Autorité fédérale et les régions de la responsabilité des objectifs climat-énergie fixés à la Belgique dans le cadre européen et international pour la période 2013-2020.

Objectifs

Répartir les efforts à réaliser en Belgique pour lutter contre les changements climatiques.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Un accord politique a notamment été signé le 4 décembre 2015, pendant la COP21, fixant deux objectifs ambitieux pour le niveau fédéral.³⁸

2. Carburants de transport alternatifs

Définition

On entend ici surtout le gaz naturel, l'hydrogène et l'électricité, même si ce dernier n'est pas un carburant à proprement parler.

Objectifs

Promouvoir les carburants de transport alternatifs.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

La Commission européenne a reconnu les avantages des carburants de transport alternatifs. Dans le cadre de la directive européenne 2014/94 sur le déploiement de l'infrastructure pour les carburants alternatifs (en particulier de l'électricité et du gaz naturel ainsi que l'hydrogène), la Belgique doit élaborer un plan national (et y inclure des objectifs quantitatifs en matière d'infrastructure de chargement et d'approvisionnement) d'ici le 18 novembre 2016³⁹. La Direction générale de l'Energie organise et coordonne la consultation avec les régions et le développement de ce plan national. Un groupe de travail CONCERE-Transport « carburants de transport alternatifs » spécifique a été mis en place à cet effet, dans lequel

³⁷ Aperçu 2015, p 73.

³⁸ Aperçu 2015, p 17.

³⁹ Plan d'Action 2016 de Développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, Annexe 1.1.

sont représentés à la fois la filière énergétique et celle des transports des régions et du niveau fédéral. Un groupe de travail Benelux *Transport alternatif* a aussi été créé⁴⁰.

3. Financement de la transition bas carbone

Définition

La transition vers une économie à faible émission de dioxyde de carbone nécessitera un financement adéquat.

Objectifs

Assurer le financement de la transition vers une économie belge pauvre en carbone.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Dans le cadre de l'extension de Doel 1 et 2, il a été décidé que les montants précédemment reçus par l'Etat belge allaient être placés dans un fond pour l'énergie. Ce fond financera la recherche et le développement de projets innovants dans le domaine de l'énergie et dans le cadre des pouvoirs de l'Etat fédéral afin de soutenir cette transition bas carbone (notamment, la production et le stockage d'énergie, ainsi que la gestion de la demande). La recherche stratégique sera au service du développement social et durable et des défis climatiques ». ⁴¹ Le financement de la transition bas carbone comprend aussi d'autres mesures comme la possibilité d'utiliser diverses formes de financement pour promouvoir l'économie circulaire.

24

4. Rôle pionnier de la Belgique en énergie

Définition

La Belgique entend jouer un rôle de pionnier dans les questions énergétiques sur la scène européenne et internationale⁴².

Objectifs :

Renforcer le rôle pionnier de la Belgique dans les questions énergétiques.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders :

« Cet enjeu est repris sous le Contrat d'Administration du SPF Economie »⁴³. Il répond aux objectifs 16, 18 et 20 de la Vision à Long Terme 2050. Le Plan d'Action de développement durable 2016 du SPF Economie, comprend le développement d'une plate-forme de raccordement électrique des parcs éoliens en mer, le développement d'une flexibilité énergétique, la mise en place d'un guichet unique, la mise en place d'un fond de transition énergétique, le pacte énergétique, etc.

5. Sécurité des approvisionnements en énergie

Définition

Les approvisionnements en énergie doivent être sécurisés, particulièrement dans le domaine de l'électricité pour laquelle des réserves stratégiques ne peuvent être suffisamment constituées.

⁴⁰ Aperçu 2015, p 18

⁴¹ Plan d'Action 2016 de Développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, Annexe 1.13.

⁴² Contrat d'Administration du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, p.21

⁴³ Contrat d'Administration du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, p.30.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Objectifs

Assurer la sécurité des approvisionnements en énergie de la Belgique.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

La sécurité des approvisionnements en énergie est matérialisée par : « la durabilité de la sécurité d'approvisionnement, la réserve stratégique, l'éolien « *Offshore* », et le rapport annuel d'efficacité énergétique⁴⁴ ».

6. Transition vers un système énergétique plus durable

Définition

Face à l'importance et à l'urgence des questions liées à la sécurité d'approvisionnement en énergie et aux changements climatiques, une transition est nécessaire.

Objectifs

Promouvoir la transition vers un développement durable de l'énergie.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Il s'agit notamment de : mettre en œuvre la directive européenne 2012/27/EU via le rapport PNAEE (Plan National d'Action en matière d'Efficacité Énergétique), publier une brochure étiquette énergie et matériaux de construction, encadrer le marché belge des biocarburants, développer des interconnexions du réseau de transport d'électricité, développer la flexibilité du système énergétique, développer un mécanisme de soutien à la production d'électricité en Belgique (CRM).⁴⁵

25

2.5.4. Réglementation

1. Analyses d'impacts de la réglementation

Définition

Une analyse d'impact est l'expression publique et synthétique du savoir sur un projet, à un moment donné.

Objectifs

Objectiver davantage les décisions en ce sens que les analyses d'impact sont avant tout une manière de bien gouverner en utilisant l'outil réglementaire à bon escient. Elle vise donc à améliorer la cohérence des politiques entre elles, la prise en compte d'éléments collatéraux à son objet même et la transparence de la décision à l'égard des décideurs et des personnes ciblées.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

La matière est régie par la loi du 15 décembre 2013 et l'arrêté royal du 21 décembre 2013. Le rapport de l'OCDE consacré à la Belgique dans le cadre de la *peer review* de 15 Etats de l'Union européenne, « *Better regulation in Europe : Belgium* », soulignait que les mécanismes en matière d'analyse d'impact en Belgique devaient être renforcés et réformés en proposant diverses alternatives à la réglementation. L'Union européenne avait aussi installé après 2000 une analyse d'impact (*Sustainable Impact Assessment*) pour certaines initiatives

⁴⁴ Aperçu 2015, p 48-50.

⁴⁵ Plan d'Action 2016 de Développement durable du SPF Economie, Annexe 1.

(législatives ou non) importantes de la Commission européenne⁴⁶. AB-REOC estime qu'il est important que ces analyses soient publiques et accessibles à tous.

2. Réglementation pour la protection des consommateurs

Définition

La réglementation est l'un des quatre métiers du SPF Economie.

Objectifs

Garantir, pour les consommateurs, une réglementation économique efficace de manière à équilibrer les rapports de force sur le marché et à stimuler la concurrence et l'innovation⁴⁷. La réglementation a pour but « d'élaborer une législation adaptée et équilibrée respectueuse des acteurs du marché des biens, des services et des capitaux, conforme aux engagements européens et qui favorise l'innovation, l'énergie durable et la sécurité juridique du commerce électronique »⁴⁸.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Elle concerne la garantie légale, le crédit à la consommation, la contrefaçon, les pratiques du marché, le tarif social pour l'électricité et le gaz naturel, les fonds social chauffage, etc.⁴⁹

3. Réglementation pour la protection des entreprises et les indépendants

Définition

La réglementation est l'un des quatre métiers du SPF Economie.

Objectifs

Garantir, pour les entreprises et indépendants, une réglementation économique efficace de manière à équilibrer les rapports de force sur le marché et à stimuler la concurrence et l'innovation⁵⁰. La réglementation a pour but « d'élaborer une législation adaptée et équilibrée respectueuse des acteurs du marché des biens, des services et des capitaux, conforme aux engagements européens et qui favorise l'innovation, l'énergie durable et la sécurité juridique du commerce électronique ».

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Elle concerne par exemple la concurrence, l'information précontractuelle, les pratiques déloyales, la publication d'informations non financières et relatives à la diversité, le Système de Préférences Généralisées (SPG), les accords commerciaux internationaux tels que l'Environmental Goods Agreement (EGA), le règlement REACH, etc.

4. Règlement alternatif des litiges

Définition

La médiation concerne « toute forme de Règlement Alternatif des Litiges (RAL), quelle qu'en soit la dénomination et/ou le degré d'implication du tiers en charge du processus et du carac-

⁴⁶ Rapport 2014 du Comité d'analyse d'impact, p. 4-8.

⁴⁷ Brochure de présentation du SPF Economie, 2013

⁴⁸ Site web du SPF Economie : <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/About-SPF/Matrice-integree-SPF-Economie.pdf>

⁴⁹ Aperçu 2015, p 41-45.

⁵⁰ Brochure de présentation du SPF Economie, 2013.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

tère contraignant ou non de l'accord obtenu : médiation au sens strict mais aussi la conciliation, l'arbitrage ou la fonction d'ombudsman »⁵¹.

Objectifs

Le SPF Economie a pour mission : « le contrôle de l'application des règlements économiques, l'information, la prévention et la médiation à l'égard des intervenants concernés »⁵².

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Les outils de médiation proposés par le SPF aux consommateurs et aux entreprises sont notamment : le règlement en ligne des litiges de consommation (ou Belmed), l'audit des entités de règlement extrajudiciaire de litiges de consommation (RELC), mener des médiations, la guidance, l'*Empowerment*, etc.⁵³

5. *Simplification administrative*

Définition

La simplification administrative va de pair avec le e-government, la simplification des processus et leur digitalisation.

Objectifs

Réduire les coûts liés à des formalités administratives que doivent poser entreprises, citoyens ou associations pour respecter les obligations (d'information) légales.

Exemples de réalisations / intérêt pour nos stakeholders

Le SPF s'engage dans son contrat d'administration à : cartographier les effets des règles nouvelles ou prévues en réalisant une analyse précoce des impacts ; réduire d'ici l'échéance du présent contrat d'administration les charges administratives imposées aux citoyens, aux entreprises et aux associations ; participer activement à la digitalisation des services et réduire le volume de documents « papier » (paperless administration)⁵⁴. AB-REOC attire notre attention sur l'analphabétisation numérique

27

3. Parties prenantes

La sélection des parties prenantes s'est faite suivant la méthode GRI, essentiellement sur base de leur niveau de relation avec le SPF Economie.

La méthode de consultation est proposée en 2 étapes (courriers et table ronde).

⁵¹ Aperçu 2015, p 6.

⁵² Article 2 § 1er 3° de l'arrêté royal du 25.02.2002 (MB 05.03.2002) portant création du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

⁵³ Aperçu 2015, p 70-75.

⁵⁴ Contrat d'Administration du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, p.73 (article 28).

3.1. Liste et critères de sélection

Suivant la méthode GRI, les parties prenantes prioritaires sont les suivantes :

Importance des parties prenantes pour la promotion d'une économie durable					
1	Tutelle politique économie et DD / CIDD / personnel	Org. de protection des consommateurs / Féd. d'entreprises	Instances inter/supranat. (UE, Eurostat, OMC, AIE,...)	Parlement BE / Régions	
2	Organes d'avis (CCE, CFDD, CSIPME) / IFDD / BFP	UCM / UNIZO / SNI / Secrétariat BENELUX	Tutelle politique (autres compétences)	Organes de concertation (CONCERE / CEI)	
3	Monde académique	Institut des Réviseurs d'Entreprises / Syndicats	Médias / Médiateurs fédéraux	Organes régulateurs (ABC, FSMA, IBPT, CREG)	
4	Réseau fédéral de cellules DD	Consultants	BELSPO / AFSCA / Médias / Médiateurs fédéraux	Communautés / Villes et Communes	
5	Fédérations professionnelles et sectorielles	Régie des bâtiments		Commerces et riverains du SPF	
	1	2	3	4	5
				Niveau de relation	
		Priorité n°1 et parties prenantes prioritaires			
		Priorité n°2 et parties prenantes de support			
		Priorité n°3			

28

La pondération de ces dernières est expliquée au point suivant.

Cette sélection identifie les parties prenantes les plus représentatives (taille et compétence).

La demande d'évaluation sera adressée au représentant de l'organisation retenue. Cependant, afin d'assurer un taux de participation satisfaisant, nous ajouterons, en destinataire, le (ou les) expert(s) en développement durable connu(s) de l'organisation.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

3.2. Pondération des parties prenantes prioritaires

Une pondération des parties prenantes est proposée afin de tenir compte de leur importance respective sur base de leur impact sur l'organisation mais aussi sur base de l'impact de l'organisation sur les parties prenantes. L'addition des deux donne le niveau de pondération.

Cartographie des parties prenantes								
	Parties prenantes	Impact de l'organisation sur les PP			Impact des PP sur l'organisation			Pondération de l'opinion
		HAUT (2)	MOYEN (1)	BAS (0)	HAUT (2)	MOYEN (1)	BAS (0)	TOTAL
1	Tutelle politique (Economie, développement durable et PME)		x		x			3
2	Organisations de protection des consommateurs		x		x			3
3	Fédération d'entreprises		x		x			3
4	Tutelle politique (Agenda numérique, Mer du Nord)		x			x		2
5	Monde académique			x	x			2
6	Commission Interdépartementale du DD		x			x		2
7	Bureau fédéral du Plan		x			x		2
8	Institut des Réviseurs d'Entreprises		x			x		2
9	Fédérations interprofessionnelles (Unizo UCM SNI)		x			x		2
10	Organes d'avis (CCE/CFDD/CSIPME)		x			x		2
11	Personnel du SPF Economie		x				x	1
12	Institut fédéral de DD			x		x		1
13	Secrétariat Benelux			x		x		1
14	Syndicats			x		x		1
Hiérarchisation des PP sur base de deux questions (manuel IFDD, p. 25)								
1. Quel est le niveau d'impact de mon organisation sur cette partie prenante (haut ou bas)?								
2. Quel est le niveau d'impact de cette partie prenante sur mon organisation/mon métier (haut ou bas)?								
Méthode originale								
Les réponses à ces deux questions permettent d'introduire une hiérarchisation à 3 niveaux:								
a) Les deux réponses sont haut = Partie prenante privilégiée (Pondération : 3)								
b) Une des réponses est haut, l'autre bas = Partie prenante classique (Pondération : 2)								
c) Les deux réponses sont bas = Partie prenante éloignée (Pondération : 1)								
Méthode utilisée								
Idem								
Système de cotation attribué à chaque degré d'impact par PP								

NB : Pour les fédérations interprofessionnelles, la clé de répartition de pondération est la suivante (UNIZO : 45 % , SNI : 36 % et UCM : 19 %, total = 100 %).

3.3. Consultation

L'implication des parties prenantes est permanente tout au long de l'exercice. Cependant, leur degré d'implication varie d'une étape à une autre du processus d'élaboration de la matrice. Par exemple, lors de l'élaboration d'une première liste d'enjeux importants, l'équipe GRI utilise la méthode de consultation passive des parties prenantes. A ce stade, elle ne les interroge pas directement mais suppose, d'après leurs intérêts respectifs, quels pourraient être les sujets que ces dernières souhaiteraient voir intégrer dans le rapport de durabilité du SPF. La consultation active des parties prenantes se fera en deux temps : par courrier et par une table ronde.

3.3.1. La consultation par courrier

La liste des enjeux prioritaires, validée en Comité de direction, est envoyée par e-mail au dirigeant de chaque partie prenante retenue. Dans ce courrier, nous suggérons le nom d'un ou deux experts en développement durable (DD), interne à l'organisation. Cette démarche permet de favoriser la participation active du destinataire. L'équipe GRI reste à la disposition des parties prenantes pour toute question. Ensuite, la démarche est constante pour toutes les parties prenantes :

- la liste des enjeux prioritaires, classés par catégories, est présentée pour évaluation ;
- cette évaluation repose sur une notation de 0 à 10 par enjeu ;
- la question suivante est posée : « *Quels sont les enjeux du SPF Economie qui, selon vous, sont importants⁵⁵ pour le développement durable ?* »⁵⁶.

30

La moyenne pondérée des résultats, pour l'ensemble des parties prenantes et par catégories, sera confrontée à celle du Comité de direction. Une pondération est, sur conseil de l'IFDD, attribuée à chaque partie prenante. Les parties prenantes qui, par leur connaissance des enjeux de l'organisation, par leurs liens plus forts avec cette dernière ou qui influencent plus le SPF ont évidemment un poids relatif plus important. La voix de ces parties prenantes « VIP » sera prépondérante lors du processus de choix des sujets du rapport ou sujet « à gérer » pour l'organisation (voir chapitre « Pondération des parties prenantes »). Cette consultation initiale permet de donner une première idée du positionnement des parties prenantes par rapport à chacun des enjeux sélectionnés et de récolter les données nécessaires à cette analyse.

3.3.2. La consultation par une table ronde

Les représentants des parties prenantes prioritaires sont invités à une seconde consultation sous forme de table ronde de discussion. La table ronde permet d'aller plus loin dans l'analyse. En effet, ce type de consultation favorise la communication, réduit les incompréhensions et tend vers davantage de consensus ou à l'éclaircissement de divergences profondes. Elle fixe définitivement la consultation en dégageant les actions prioritaires que le SPF devrait prendre en terme de développement durable.

Cette table ronde s'est déroulée le 27 avril 2017 durant près de 3 heures. Pour rappel, une telle consultation, aussi approfondie, était une première, tant pour nous que pour les autres

⁵⁵ Important ou pertinent: il s'agit des impacts environnementaux, sociaux, économiques et éthiques qui sont liés aux activités de l'organisation.

⁵⁶ Manuel de rédaction des rapports GRI G4 par les services publics, IFDD, p 27.

SPF ! C'est une étape essentielle pour la réalisation d'une matrice de pertinence, un élément clé de tout bon rapport de durabilité. Outre les membres de l'équipe GRI présidée par Jean-Marc Delporte, 3 cabinets étaient présents ainsi que des représentants de plusieurs fédérations entreprises, de plusieurs associations de protection de l'environnement et des consommateurs, de plusieurs organes d'avis, et de l'Institut fédéral de développement durable (IFDD).

Il est ressorti de cette table ronde que :

1. **La démarche GRI du SPF est reçue positivement** : compréhension des domaines/sujets de compétence du SPF, intérêt pour le développement durable et pour les autres SPF ;
2. **Le processus initié et piloté par le SPF est méthodologiquement conforme** (IFDD).
3. Certains des 31 enjeux sont mal compris → **Les explications données sur les enjeux doivent être complétées**, par ex. : indiquer la compétence du SPF pour les enjeux ;
4. **La liste des enjeux peut être élargie et la pondération pourrait être réévaluée** ;
5. La confidentialité des notations doit être mieux garantie et expliquée aux SH ;
6. **Le système de cotation (0 à 10) doit être clarifié** ;
7. La liste définitive des enjeux prioritaires sera renvoyée en juin aux SH pour une nouvelle évaluation ;
8. **Le choix final des enjeux prioritaires retenus appellera un plan d'action et un suivi avec les DG.**

31

3.3.3. Concertation avec les cabinets suite à la table ronde

Suite à la concertation avec les cabinets, il en est ressorti les points suivants :

- Les cabinets ne doivent plus être considérés comme des parties prenantes ordinaires. Les cabinets auront toujours leur place en tant que partie prenante privilégiés pour donner leurs avis/ajouter des enjeux mais ils ne devront pas évaluer les enjeux. En effet, il n'est pas approprié de demander aux cabinets de noter leurs propres priorités et le SPF Economie ne fait d'ailleurs que suivre les instructions politiques en tant que Département au service des 5 cabinets.
- Ce rapport de durabilité doit aussi permettre aux cabinets de mieux connaître et tenir compte des différents avis des parties prenantes. Le rapport de durabilité intègre déjà les enjeux des cabinets (mais surtout ceux qui sont sous la compétence quasi exclusive du SPF Economie). Ceci permettra une meilleure compréhension des enjeux prioritaires pour nos parties prenantes et pourquoi pas d'aider les cabinets du SPF Economie à actualiser voire corriger la trajectoire des politiques mises en œuvres ou encore à mettre en œuvre dans le cadre des compétences du SPF Economie.

4. Contrôle externe

La certification externe n'est pas souhaitée par les experts de la cellule DD mais bien par certains Directeurs Généraux. L'équipe GRI a demandé à l'IFDD de lui transmettre une proposition d'auditeur(s) externe(s). La décision finale dépendra également du budget alloué à ce projet.

Liste des abréviations

BFP	Bureau fédéral du Plan
CA	Contrat d'Administration du SPF Economie
CD	Comité de direction
CDD	Cellule de Développement durable
CFDD	Conseil fédéral de DD
CIDD	Commission interdépartementale de DD
CSIPME	Conseil supérieur des Indépendants et des PME
DD	Développement durable
DG	Directeur général / Direction générale
EGA	Environment Goods Agreement
IFDD	Institut fédéral de Développement durable
GRI-4	Global Reporting Initiative – version 4
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
PADD 2016	Plan d'Action de Développement durable 2016 du SPF
PCN	Point de Contact national
PME	Petites et moyennes Entreprises
PNAEE	Plan national d'Action en matière d'Efficacité énergétique
RAL	Règlement alternatif des Litiges
RSE	Responsabilité sociétale des Entreprises
SNI	Syndicat neutre des Indépendants
SPG	Système de Préférence généralisé
UCM	Union des Classes moyennes
Unizo	De Unie van Zelfstandige Ondernemers
VLT DD	Vision à long Terme 2050 du Développement durable